

Texte pour conférence de presse du 17 décembre 2008 à la Bourse du Travail.

La situation

L'expulsion de Montplaisir, en juillet dernier, n'a rien réglé. Les familles se retrouvent toujours dans des squats minables, dans une situation extrêmement précaire.

Il y a actuellement trois gros squats sur la ville de St Etienne :

- Rue Roger Salengro avec 50 personnes dont 19 enfants. Ils sont sans eau dans l'immeuble, une simple fontaine dehors qui risque d'être fermée quand il gèle. Un raccordement électrique extrêmement sommaire. Sans WC en état de fonctionnement. Ce sont des personnes qui ont été expulsées trois fois d'autres squats en 4 mois.

- Rue des Armuriers avec 51 personnes dont 7 enfants. Il n'y a qu'un point d'eau, à la cave. Les branchements électriques bons au départ, sont maintenant, la aussi, sommaire, puisqu'EDF est venue couper l'électricité à trois reprises. Les WC sont sans eaux.

Dans ces deux squats les familles se répartissent par pièce.

- A Méon dans l'immeuble qui abritait les anciens appartements de enseignants de l'école. Il y a là 27 personnes dont 4 enfants. Cet immeuble, avec une aile de la crèche des Petits Calins, avait été mis a disposition des familles qui campaient place Jean Jaurès par le réseau de solidarité le 1^{er} août 2008. 52 personnes avec des enfants avaient été installées le temps de trouver des solutions. Le 8 août nous avons pu restituer à la mairie la crèche. Il y a aujourd'hui 27 personnes. Ici l'électricité est en bon état, l'eau est à tous les étages et les chasses d'eau dans les WC fonctionnent, grâce à la remise en état qui a été effectuées par la solidarité lors de l'installation des familles.

La aussi les familles se sont réparties par pièce : une famille pour une ou deux pièces.

Chaque famille avait signé une convention d'occupation avec le réseau comprenant des engagements sur l'utilisation, sur le nettoyage des partie communes et la gestion des poubelles. Ces engagements sont jusqu'à présent respectés.

Nous démontrons ainsi, sans aucune aide, qu'il est possible de créer et de gérer des hébergements convenables, à effectif restreint, en collaboration avec les roms eux-mêmes, sans problèmes avec le voisinage. (Nous avons discuté de règles de fonctionnement qui sont respectées.)

Quelques petits squats existent aussi, disséminés sur la ville de St Etienne.

Et à la Fouillouse une famille de 4 adultes et 6 enfants c'est installés dans un squat des plus précaire.

Au total, environ 150 personnes roms roumaines vivent ainsi, à notre connaissance, dans des squats minables sur la ville et la proche agglomération, dont 40 enfants.

20 familles ont pu trouver un appartement sur St Etienne et St Chamond. Cela représente 90 personnes dont 45 enfants. Suite au campement de cet été place Jean Jaurès 6 familles avaient pu intégrer un appartement soit 26 personnes dont 14 enfants.

Ce n'est pas par goût que ces familles vivent dans des squats, mais pour ne pas être à la rue. Cette situation ne peut plus durer. Pour les familles elles même qui vivent dans des conditions indignes, insalubres et parfois dangereuses. Il faut en sortir, non pas en mettant ces personnes sur le trottoir, mais en ouvrant et aménageant des lieux d'hébergements.

La proposition

23 associations dont deux syndicats, demandent donc d'engager en urgence un processus de discussion et de travail pour aboutir à sortir les familles des squats dans lesquels elles croupissent. La situation ne peut pas durer, surtout avec la période hivernale. Les familles et les associations sont contre les squats. Ils doivent être remplacés par des "lieux transitoires de vie" (appartements, foyers, immeubles aménagés, etc.) respectant les conditions de confort élémentaires : salubrité, WC, lieux de toilette, eau froide et chaude, électricité, chauffage... et des conditions de durée car on ne peut pas vivre sereinement en étant toujours dans la crainte des expulsions. Il s'agit là, du respect des droits de l'homme. Il est utile de le rappeler en ce 60^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette lettre a donc été adressée au Maire de Saint-Etienne et Président de Saint-Etienne Métropole, au Président du Conseil général, au Préfet de la Loire.

Nous n'avons pour l'instant pas de réponse.

Il est pourtant parfaitement possible de créer de tels lieux.

Le nombre de locaux disponibles sur la ville de St Etienne et l'agglomération stéphanoise offre de très nombreuses possibilités.

De tels lieux sont parfaitement gérables. L'exemple de Méon le démontre. Un accompagnement social ne pourrait qu'aider les familles.

D'autres villes et agglomérations se sont engagées dans de telles solutions. Ainsi l'agglomération de Nantes a aménagé 3 terrains avec des mobil homes pour 300 personnes avec un accompagnement social et une aide des associations notamment pour la scolarisation des enfants. Un chargé de mission a été embauché et la mission est sous la responsabilité d'un des députés de l'agglomération.

Beaucoup de responsables politiques et dans les institutions ou administrations évoquent un appel d'air si nous créons des conditions d'accueil décentes. Outre que l'argument dénote d'une conception que nous ne partageons pas : laissons les personnes dans des situations invivables pour les dissuader de venir et même pour les inciter à partir. Une conception qui conduit à l'inhumanité (comme on l'a vu avec l'expulsion de Montplaisir et la destruction des effets des rroms), accueillir décentement ces familles ne crée aucun appel d'air. La population Rroms migrantes est à peu de choses près la même depuis 10 ans, la plupart des familles sont bien connues depuis des années, et elles resteront ici quelles que soient les pressions exercées sur elles. Tout simplement parce que leur citoyenneté européenne leur en donne la légitimité, malgré les restrictions temporaires à ce droit conféré par l'entrée de la Roumanie dans l'Europe en 2007. Ce n'est pas en fonction des conditions d'accueil qui leur sont faites que les rroms arrivent de roumanie. Ils fuient l'extrême pauvreté et les graves discriminations qu'ils subissent. Et les raisons de leur venue dans tel ou tel ville ne sont pas en relation directe avec les conditions d'accueil sur tel ou tel territoire. Elles sont liées aux liens familiaux sur lesquels est basée la solidarité qui leur permet de survivre, et non aux conditions d'accueil. Les lieux de migration des rroms roumains sont fonctions des communautés familiales d'appartenance. Les rroms de St Etienne par exemple ne partiront pas à Nantes parce que des terrains ont été aménagés.

Chaque association et chaque personne peut décider de soutenir cette demande, en s'adressant au Maire, au Président du Conseil général et au Préfet. Ainsi ATD Quart Monde de St etienne a aussi envoyé sa propre lettre.